AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

5e. ANNEE, No. 47. *MANITOBA.* JEUDI, 4 MAI, 1876.

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "METIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada : on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du METIS ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collège, dans la Bâtisse du Dr. Pare.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne ; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subsequente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

our une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 0

Redige par un Comite de Redaction.

A Louer.

Une excellente maison sur la rue Tache, St. Boniface.

S'adresser au propriétaire.

ELIE TASSÉ.

Avis de l'Administration.

Tous les comptes, envois d'argent, commandes, demandes ou plaintes d'abonnés devront dorénavant être adressés à J. C. S. Royal, seul gérant, à St. Boniface, Manitoba.

Nul reçu ne sera valable s'il n'est acquitté par le gérant.

LE "METIS."

Jeudi, 4 Mai, 1876.

Les Semences.

De l'aveu de tous, jamais la terre de la vallée de la Rivière-Rouge n'aura reçu une semence pareille à celle de cette année. On calcule à 60,000 minots la quantité de grain prêtée par le Comité de Secours, et à 30 ou 40,000 le chiffre du grain vendu par les marchands ou les cultivateurs dont les champs ont échappé aux sauterelles l'an dernier. Ce serait donc à 100,000 minots environ que s'élèverait la semence confiée ce printemps au sol fertile de Manitoba. En mettant la moyenne du rendement à 15 minots pour un, la récolte probable, si elle se fait heureusement, atteindrait un chiffre de un million et demi de minots, soit une moyenne de 50 minots par tete en portant à 30,000 la population de Manitoba.

Ces calculs sont peut-être un peu élevés, car nous ne tenons pas compte, de la quaétité de grain que chaque habitant sur son approvisionnement devra donner à ses animaux de la cour ; mais notre moyenne peut, d'un autre côté, être regardée comme assez basse. On sait que les terres neuves ensemencées avec soin donnent ici jusqu'à 30 minots pour un, et même davantage.

Notre spl qui l'emporte sur celui du Minnesota est d'une richesse extraordinaire, et, pour peu que les fleaux nous épargnent, la Puissance s'apercevra avant longtemps du prix inestimable du *Far West* canadien. On sait que la production de grain dans le Minnesota s'est élevée l'an dernier à 25 millions de minots, soit un profit net de 17 à 18 millions; la population y est de un million et demi.

OU EST LA PREUVE ?

Le *Free Press* est d'une crédulité prodigieuse lorsque l'on éveille ses préjugés ou ses antipathies. Nous en avons la preuve dans les commentaires qui accompagnaient la mort du condamné Louis Thomas.

Après s'être donné infiniment de mal pour incriminer de prétendus complices, le confrère n'a pas voulu reconnaître qu'il avait prêté une oreille beaucoup trop complaisante à des paroles sans liaison, sans suite, et dépourvues même du mérite de la vraisemblance.

L'aveu de sa mystification eût sans doute porté atteinte à la dignité de l'écrivain qui juge plus commode de se borner a accuser en laissant à la justice le soin de prouver qu'il avait raison.

La manière de procéder du *Free Press* ne nous semble ni généreuse ni humaine. Ainsi, il commence par annoncer à ses lecteurs que *l'un des meurtriers de Corneil*, a subi le châtiment suprême de la loi, puis il ajoute un peu plus pas : "si les révélations de Louis Thomas ne sont pas positives, elles devraient au moins provoquer une enquête" ....

Si le *Free Press* ignore les circonstances du crime, comment peut il publier avec autant de solennité et d'apparente conviction que *l'un des meurtriers de Corneil* a été exécuté.

Ce langage n'indique-t il pas une certitude dans l'esprit de son auteur et celui ci ne confesse t il pas, par contre non impuissance complète à désigner les coupables (? ?)

Pourquoi donc tant de légèreté, lorsqu'il s'agit de choses aussi graves ?

Pourquoi aussi tant d'empressement a faire planer les soupçons, et sussiter les méfiances ?

La position a-t-elle changé, depuis les confidences (? ?) de Louis Thomas ? Nullement, à notre avis du moins.

Il est vrai que Louis Thomas n'a pas été avare de ses épanchement à qui voulait l'entendre, mais que reste-t il de cette variété d'affirmations impossibles à concilié et qui se repoussent mutuellement. Rien, absolument rien.

Le public n'en sait pas plus long qu'auparavant, car, à deux reprises différentes, avant de monter sur l'échafaud, Louis Thomas a déclaré qu'il avait perpétré seul le meurtre de Corneil.

Si nous écrit ces quelques réflexions, ce n'est pas que nous serions disposés a protéger des complices, s'il pouvait y en avoir

Certes, non,—nous souhaitons, autant que personne, que la société se protége.

Mais il nous semble injuste de se prévaloir de propos extravagants, échappés à un homme irresponsable devant la loi, et mort civilement, pour atteindre ceux que la justice à déjà reconnus comme innocents en les rendant à la liberté.

Une grande agitation, ces jours derniers regnait dans les rue de Limerick. Las députés de cette ville au parlement, MM Butt et O'Shaughnesy avaient annoncé que du pied du monument d'O'Connell ils parleraient au peuple. Une procession, comprenant plusieurs milliers d'individus, se dirigea vers le lieu indiqué. Mais la place était déjà occupée par un parti de nationalistes armés de bâtons. Ceux-ci attaquèrent la procession ils furent dispersés après une lutte dans laquelle il y eut un grand nombre de blessés. La police et les troupes étaient en armes, mais ils n'ont point pris part à l'affaire.

Le correspondant du *Standard* à Limerick dit que la procession des autonomistes comptaient 4,000 personnes appartenant aux corporations ouvrières MM. Butt, O'Shaughnessy et O'Sullivan suivaient dans une voiture.

Les nationalistes qui comptaient quelques centaines d'individus armés de pierres, de casse tête, de couteaux, avaient évidemment été préparés pour la lutte. Dans le premier moment, ils réussirent à disperser les musiciens et à détruire les bannières ; mais après, ils furent refoulés dans un cabaret qui fut complétement démoli. La cause de l'échauffourée est le mécontentement des nationalistes, débris du parti fenian ; ils trouvent que les *leaders* du parti autonomiste ont tout à fait négligé ses intérêts au parlement, durant la session actuelle.

La démonstration en faveur du Dr. Butt a complètement échoué La foule qu'on attendait de la province a fait défaut. Les nationalistes ayant recommencé l'agitation, les discours n'ont pu être entendus. Le soir l'agitation augmenta lorsqu'on apprit que les nationalistes étaient armés de revolvers. La police fit de fréquentes patrouilles dans les rues. A 10 heures du soir, quelques arrestations eurent lieu.

Plus de 100 personnes, croit on, ont été blessées dans la lutte, 40 grièvement et six mortellement.

Au meeting, M Butt a parlé avec espoir du succès final de la cause. Il a fait remarquer tous les efforts tentés par le parti pendant la session à l'effet d'obtenir des réformes en rapport avec les franchises parlementaires et municipales. Puis il a déclaré que si l'Irlande avait un parlement national pour protéger l'industrie du pays, Galway et Limerick auraient chacune une station de paquebots transalantiques

---

La Route Dawson et le Pacifique.

Nous avons déjà parlé de la discussion qui a eu lieu aux Communes, au sujet de la route Dawson et du Pacifique : les declarations suivantes de M. Mackenzie, extraites du *Hansard*, journal officiel, seront sans doute lues avec intérêt :—

"Nous continuâmes le contrat presque par nécessité durant l'année, sous la surveillance d'un nouvel officier, en prenant les mesures qui pouvaient assurer l'exécution du service le mieux possible. Après avoir reçu les rapports du surintendant sur l'exploration du chemin, et sur la difficulté de déterminer les passagers à suivre cette route, le gouvernement décida qu'il était parfaitement inutile d'essayer de tenir la route dans sa condition actuelle, pour le transport des passagers et du fret. Nous avons, en conséquence, annulé le contrat, mais nous avons pris, néanmoins, les mesures voulues pour continuer le service ordinaire de la malle sur différents points le long de la ligne, et pour donner certaines commodités à nos ingénieurs et autres, de manière à maintenir un corps d'hommes sur la route, en rapport avec l'exploration du chemin de fer du Pacifique, et sous le contrôle immédiat de ces officiers.

"La plupart des immigrants qui se sont rendus à Manitoba étaient des Islandais et des Mennonites, qui payèrent en grande partie leurs frais de voyage, et choisirent leur propre route. Le gouvernement leur donna l'aide ordinaire, et il est évident que tous les passagers qui pourront se rendre en chemin de fer jusqu'à la Rivière Rouge, puis descendre en bateau, préféreront cette voie à toute autre. Tout en désirant avoir le plus tôt possible un chemin sur notre territoire, que les immigrants pourront suivre pour se rendre dans cette province, il est évident que nous ne pouvons pas forcer les gens à suivre une route longue et désagréable, pour faire comme l'honorable député l'a raconté, un voyage quelque peu pénible, lorsqu'ils peuvent franchir la même distance aussi économiquement et dans la moitié ou le tiers de temps.

"On n'a pas le plan du gouvernement qui se proposait tout simplement, pendant la construction du Pacifique, d'utiliser une grande partie des nappes d'eau qui pourraient servir au passage des bateaux.

"Et s'il était impossible, vu la pauvreté du pays de continuer avant quelques années la construction de la voie entre ces deux points, ils auraient 64 milles de chemin de fer depuis le lac Supérieur jusqu'à l'angle nord est du Lac des Mille Lacs, une communication semblable étant ouverte entre la Rivière Rouge et le Portage du Rat depuis l'extrémite occidentale, de sorte qu'ils seraient en état de pouvoir amener les deux extrémités de la province à une petite distance l'une de l'autre. Je ne pense pas qu'il soit possible au gouvernement, lors même que le Parlement voudrait fournir l'argent, de constuire la partie intermédiaire dans moins de quatre ans. Je crois qu'il est très important d'utiliser pendant cette période une navigation presque non interrompue d'environ 2 à 300 milles. Dans l'intervalle, la voie ferrée serait construite sur la ligne véritable vers l'ouest jusqu'à Fort Garry, et je puis dire que la voie trouvée depuis par les ingénieurs, loin à l'ouest, et au sud de la route Népigon, lui était de beaucoup supérieure tant pour le nivellement que pour la facilité de la construction, tandis qu'elle passait à travers un pays beaucoup plus propre à la colonisation.

"La distance aussi serait beaucoup plus courte, parceque la ligne le serait.

"Remontant la petite rivière dont j'ai oublié le nom et qui coule près de l'extrémité du lac Népigon, la voie était extrêmement tortueuse et pleine de détours, sans présenter autant d'avantage quant au nivellement. Cette route pourrait se faire, mais exigerait beaucoup plus de travail, tandis que la dernière ligne était non-seulement plus courte mais coupait une région beaucoup mieux boisée et contenant des bois d'une bien plus grande valeur.

"La partie la plus difficile consistait en 37 milles à l'ouest du Portage du Rat et à une distance à peu près égale à l'est. L'intention du gouvernement est simplement de se servir de cette communication par eau, et il pourrait atteindre bien facilement le Lac des Mille Lacs par voie ferrée vers la fin de l'été prochain. Deux mois après dès locomotives pourraient parcourir environ 25 milles de chemin. Le chemin traverse une région où il est si facile de construire une route jusqu'à ce point, qu'il y aurait folie à nous de ne pas profiter de la navigation jusqu'à ce que l'espace intermédiaire fût construit. J'insiste surtout là-dessus. Si les moyens à notre disposition ne nous permettent pas de terminer les travaux ; si nous ne pouvons obtenir d'offres avantageuses d'une compagnie d'après les dispositions de l'acte de 1874, nous ferons tout ce que nous pourrons avec les moyens à notre disposition ; nous nous servirons des communications par eau que nous possédons. Nous avons donné à ce sujet toute l'attention possible, et je n'ai aucun doute que le temps démontrera que c'était la meilleure chose possible dans les circonstances.

"Le gouvernement sera toujours en état d'envoyer pas la route Dawson les immigrants qui voudront passer par là, car il se propose de conserver un nombre d'employés suffisant pour cet objet, et il sera capable de remplir facilement cette oblication si le nombre d'immigrants n'augmenter pas considérablement sur celui des deux dernières années."

NOUVELLES LOCALES.

—M. A Daoust, marchand de Winnipeg, est de retour.

—Son Honneur le Lt. Gouverneur Morris est attendu demain.

—Deux bateaux plats, les premiers de la saison arriveront sous peu.

—Le Capt. Taschereau quittera Winnipeg, avec sa famille vers le 12 courant.

—M. Jean E. Tetu, agent d'immigration est parti pour se rendre à Dufferin.

—Il sera semé cette année une énorme quantité de grains, de toute espèce: partout, l'on dépose en terre les germes d'une abondance vivement attendue.

—Le vapeur *International* est arrivé dimanche après midi: il avait à son bord quantité de farine pour le commerce de Winnipeg.

—Le *Dakota* est arrivé hier au soir avec une forte cargaison de marchandises et plus de 20 passagers,au nombre desquels se trouvaient M M. Bannatyne, Ryan, Donaldson.

—Le Révd. P. Petitot nous est revenus hier après une longue absence: on sait qu'il était allé en Europe. Ce dévoué missionnaire, après être débarqué à New-York, s'est dirigé vers Philadelphie et de là à Buffalo et à St. Paul, pour se rendre ici par le *Dakota*. On nous dit que le Revd. Père doit partir aussitôt que possible pour les lointaines missions du Nord.

—C'était hier la St. Alexandre fête patronelle de Sa Grâce, Mgr. Taché, qui a celébré la messe à cette occasion, dans la Chapelle du Couvent.

Le Red P. Dandurand a chanté les vêpres dans l'après midi.

Les élèves du Couvent ont pu offrir durant la journée leur tribut d'hommages à notre vénéré pasteur. Et cet après midi, les élèves de l'Academie Ste. Marie de Winnipeg, ont donné en son honneur une jolie séance.

—Il y a eu hier soir, une nombreuse assemblée des membres de la Société de Colonisation.

Le Président M. G. Roy, exposa de la façon la plus satisfaisante possible, les mesures adoptées jusqu'ici pour favoriser le courant de l'immigration, en sollicitant la nomination d'un Agent qui résidera à Dufferin, en construisant un vaste édifice et en se préparant a recevoir convenablement les nouveaux venus. Il pressa aussi les membres de souscrire afin de seconder ses efforts patriotiques, ce qui fût fait sur le champ.

NOUVELLES RELIGIEUSES

On dit que Mgr. l'évêque coadjuteur Janicewski aurait reçu l'ordre de se démettre de ses fonctions ecclésiastiques.

La population catholique de la Grèce n'occupe qu'une petite partie du royaume et ne compte que 5,310 âmes.

Mgr. Purcell, archevêque de Cincinnati, aujourd'hui âgé de soixante seize ans, célèbrera le mois prochain le jubilé de son ordination.

Quatre-vingt quatre des PP. Jésuites expulsés d'Allemagne sont allés se fixer en Asie et vingt en Afrique.

On sait que M. de Bismark a obtenu du gouvernement hollandais l'expulsion de Mgr. Martin. Le prélat s'est refugie en Angleterre, d'où il continuera à diriger l'administration de son diocèse.

Les Bénédictins viennent de rentrer en Ecosse après une absence de trois cent ans. Ces religieux ont l'intention de transformer les bâtiments du fort Augustus en un monastère et en un collège.

Un prêtre, le curé de Xunter (province du Rhin), est mort, laissant par testament une certaine somme à l'évêché de Munster pour l'édification d'une église.

Un ordre ministériel refuse de reconnaitre le legs de cette somme, qui fera retour aux parents.

La Gazette de Cologne annonce que Mgr. Martin, évêque de Paterborn, revoqué par le gouvernement prussien et refugié à l'étranger, a excommunié M. Shaffeld, curé de Hohengandern, qui avait transmis à l'autorité civile la lettre par laquelle il lui interdisait de remplir les fonctions ecclésiastiques.

Le correspondant du *Standard* à Berlin mande que la Chambre basse de la Diète prussienne a discuté vendredi le budget de l'éducation et des cultes. Les catholiques, par l'organe du député Windshorst, ont declaré que le seul moyen d'obtenir la paix était d'obtenir la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat protestant et la nomination d'un ministre representant le culte catholique dans le gouvernement.

Mgr. l'évêque de Limbourg, après avoir été condamné à une amende de 6,000 marcs, a reçu la menace d'avoir en payer 7,500, s'il ne fesait pas les nominations selon les lois. Si cela continue, Monseigneur aura, en un mois, à payer une somme plus forte que celle qu'il recevait autrefois en toute une année. Le Rédacteur du journal *Gebirgsboten*, M Francke, a été appelé devant la justice pour avoir imprimé l'appel du comité anglais, afin de venir en aide aux prêtres allemands.

Il est beaucoup question de la création de nouveaux cardinaux au prochain consistoire. Des personnages qui ont qualité pour le savoir donnent la chose comme certaine. Nous avons toutefois des motifs puissants de croire que cette création n'aura pas lieu le 3 avril, mais sera réservée pour le consistoire du mois de juin, afin de donner plus d'éclat aux fêtes qui auront lieu à l'occasion du cinquantième anniversaire de la consécration episcopale de Sa Sainteté et du trentième anniversaire de son exaltation au souverain Pontificat. Parmi les pessonnages qui sont désignés pour la pourpre romaine, on cite surtout le P. Fabien de Scandiano, de l'ordre des Capuciens et consulteur de la Sacrée Congrégation du Saint-Office, très connu par sa piété et sa profonde connaissance des sciences ecclestastiques.

Lettre de Rome.

PIE IX PARLE !!

Rome 23 mars.

J'ai assisté, à l'audience donnée par le Pape, à la grande députation internationale composée de comités venus de tous les pays de l'Europe, et même d'Amérique, car il y avait des députés Canadiens, des députés des Etats Unis, des Mexicains, des Peruviens, etc.

M le duc des Cars, président du comité français, a lu une belle adresse pleine d'expressions du plus touchant et inalterable devouement au Saint Siege.

Le Pape avait autour de lui de nombreux cardinaux et prélats, parmi lesquels l'Em Ledochowski, Mgr. Mermillod et Mgr. Place, évêque de Marseille. Il y avait un air de solennité et de grandeur, de force, et je dirai aussi de deuil encore plus imposant que d'habitude.

Dans l'auditoire on comptait d'ailleurs deux cents hommes de naissance ou de distinction, plusieurs alliés à des familles régnantes. La plupart portaient des insignes chevaleresques.

Le Pape s'est levé et au milieu d'un profond silence a prononcé en italien une allocution étonnante d'énergie, d'eloquence et d'élévation. Pendant une demi heur il a parlé d'une voix forte, parfois indignée. Nous étions tous dans la stupeur et l'admiration.

Au reste, voici quelques passages de cediscours vraiment papal:

"Quand je porte mes regards sur les divers points du monde catholique, j'aperçois le triste et douloureux spectacle d'un amas immense de ruines, causées par la cruelle perfidie des ennemis de l'Eglise, dans la présente révolution. Je vois couvents et monastères, occupés par les pacifiques cénobites et par les vierges épouses de Jésus Christ, privés de leurs anciens habitants pour faire place à des personnes étrangères et profanes, et parfois plus que profanes.

"Je vois les bienfaisantes richesses et possessions de l'Eglise devenues la proie des devorants contemporains et destinées à rassasier la faim insatiable de la révolution.

Je vois des ruines de toutes parts; je vois les droits de l'Eglise foulés aux pieds et violés, la hiérarchie ecclesiastique interrompue et rendue inutile, parce que tous sont condamnés à payer le tribut plus terrible que tout autre, le tribut du sang sur les champs de bataille, et l'Eglise empêchée de choisir ses ministres. Je vois la liberté d'enseignement changée en un monopole qui accroît chaque jour ses oppressions tyranniques, et avec elles les erreurs et parfois les blasphèmes. Je vois la tolérance pour tant de délits et pour tant de fautes commises contre Dieu, contre la morale et contre l'ordre social; je vois souvent, bien souvent, certains jugements inspirés non par la justice, mais par les passions maudites qui dominent toujours dans les temps troublés par la révolution. Telles sont, avec beaucoup d'autres, les ruines qui forment le grand amas et qui couvrent un espace immense.

Lettre de Lourdes.

UN MIRACLE.

Le Rvd. M. O'Donnell, de St. Hyacinthe, et qui voyage actuellement en Europe écrit de Lourdes:

"Nous arrivons de la Grotte où vient de se renouveler un des prodiges dont ce sanctuaire sacré est souvent le théâtre.

Jamais de la vie je ne perdrai le souvenir, ni jespère, l'impression salutaire de ce que je viens de voir. Que la miséricorde, la puissance, le cœur de Marie soient à jamais beni, et honoré. Q'avons nous fait pour mériter la faveur qu'Elle nous a accordee."

"Ce matin je me péparais à célébrer la Ste. Messe en pensant que c'était la Fête de l'Annonciation; l'Eglise nous rappelai. le mystère de l'Incarnation du Fils de Dieu.

"Apareil jour, il y a 18 ans,la Ste Vierge est apparue dans la Grotte de Lourdes, à Bernadette, lui a parlé et lui a dit: "Je suis l'Immaculé Conception". C'était l'unique et seule fois que la Vierge Immaculée avait confirmé, par sa propre parole, celle de Pie IX prononcée quatre ans auparavant, et qui proclamait le dogme de l'immaculée Conception. Tout entier aux pensées que ce sujet m'apportait, je me rends à la Basilique pour y offrir le saint sacrifice. Après mon action de grâces je descends de l'Eglise à la Grotte, au bas de la montagne. Je vis un groupe un peu agité, des hommes en prière avec une expression de foi touchante. Une foule de cierges brulaient devant la statue de l'Immaculée Conception. A quelques pas je rencontre deux personnes portant sur une espèce de brancard, un fauteuil vide. Elles retournaient à la ville. Plusieurs autres les accompagnaient. Qu'est il arrive, demande je! Un miracle a eu lieu, me répond-on, et elles continuent leur chemin après m'avoir donné tous les renseignements que je voulais tranquilles et recueillies sous l'impression du prodige dont elles venaient d'être les heureux témoins. Elles paraissaient habituees à ce genre d'emotion. Un grand nombre de personnes avaient vu s'operer le miracle, et tous en parlaient comme on parle d'un fait qui vient de passer sous les yeux. De retour à la maison, M. Blanchard,mon compagnon, les larmes aux yeux, nous accoste. Ah! que je suis heureux, j'en suis encore tout ému. J'ai vu le miracle, J'en suis témoin. Il était instantané—prompt comme l'amour d'une mere, efficace comme la puissance de Dieu. Une fille de trente ans, Marie Seguin de Bourdeaux, alitee presque continuellement depuis deux ans, privée presque entièrement de la parole, décharnée et faible à mourir venait de se faire porter à l'Eglise. Depuis dix ans une maladie de l'épine dorsale l'avait en quelque sorte paralysée. Elle devait mourir de sa cruelle maladie. Elle se fait transporter de Bordeaux à Lourdes. Pleine de confiance dans la bonté de celle à qui Dieu a confié sa puissance, elle s'est fait porter ce matin plus morte que vivante à la Basilique. Ne pouvant se remuer un prêtre lui apporte la Sainte Communion, puis on la transporte à la piscine de la Grotte. Elle est plongee dans l'eau et voici que tout à coup elle s'écrie: Je suis guérie je suis guérie. Elle sort de l'eau, toute transportée de joie et de reconnaissance.

"Voyez, dit-elle, je puis parler. Elle qui ne fesait entendre qu'un bruit confus, elle parle, crie qu'elle est guerie. Elle marche, se promène devant la foule émue. Puis elle se met à sangloter et dans toute l'assistence on n'entend que des cris de joie, des sanglots. On pleure. On se met à genoux. Un vénérable prêtre courbé par l'âge, agenouillé sur les dalles de la Grotte commence le chapelet. La malade le dit avec lui, ensuite elle se leve Voyez dit elle, je suis mieux. Je parle je marche. Tout le monde pleure. M. Blanchard s'approche et lui parle. Elle lui raconte l'histoire de sa longue et douloureuse maladie. Puis ne pouvant contenir sa joie elle se met de nouveau à marcher, à gesticuler comme un enfant. Si vous saviez comme on a du bonheur à toucher ainsi du doigt la merveilleuse puissance de Marie! Nous sommes venus de bien loin et cependant que les fatigues du voyage et les ennuis de l'absence sont peu de chose comparés à la surabondance de consolations dont le cœur est inondé dans ce sanctuaire choisi par la Mère de Dieu, comme le lieu privilégie de sa maternelle commisération. Qu'elle soit bénie de nous avoir fait assister à ce miracle dont le souvenir reestera une des plus douces jouissances de notre vie.

PÊLE MÊLE.

Importation nouvelle.—Dans la cargaison du *Sardinian*, de la ligne Allan, parti de Londres pour Baltimore, se trouvait une bande de chevraux et chiens importés des Montagnes du Thibert et de l'Asie Centrale. C'est un éleveur Californien qui les à importés a grands frais pour en faire propager l'espace dans le sud de la Californie dont le climat est à peu près le même que celui des Montagnes du Tuibet. On sait que la toison de ces animaux est d'un grand prix et qu'elle sert à faire les magnifiques châles cachemires tant recherchés.

Il résulte d'un travail de statistique publié par l'adjudant général de l'armée des Etats Unis que depuis le 1er janvier 1865, date qui correspond à peu près à la fin de la guerre civile, jusqu'au 31 décembre 1874, il a été enrôlé dans les troupes federales 134,659 hommes. Pendant les années qui ont suivi immédiatement la guerre,le nombre des enrôlements annuels était de trente à quarante mille. Sur les 133,159 soldats enrôlés en dix ans, il y avait 93,066 Américains, 48,640 Irlandais 25,127 Allemands, 9,037 Anglais, 6,763 Canadiens, 2,456 Ecossais, 1,562 Suisses et quelques centaines de Français et de Belges.

Un porteur de Gazette.—M. Norris Mix demeure dans la petite ville de Hamden, Etats Unis, sur la ligne du canal Railroad. Sa maison n'est qu'à quelques pas de la voie. M Mix reçoit le *Métis* de l'endroit et depuis des années le commis des bagages à bord du train du soir, à coutume de jeter le *Métis* sur le chemin en passant près de chez M. Mix. Si ce n'était que de la complaisance de l'employé, M. Mix n'aurait son journal que le lendemain.

M. Mix a un petit chien, âgé de six ans, un bel animal, et qui est d'une intelligence peu commune comme on va le voir. Mix lui a appris à guetter l'arrivée du train, les mouvements du commis des bagages, et le moment où celui ci jette le journal dans l'espace. Le petit chien ne manque jamais le coup de saisir le journal et de l'apporter à son maître qui l'attend en fumant sa pipe chez lui. Quoiqu'il arrive, du moment que le chien entend le sifflet et le bruit de la locomotive, il court prendre son poste et attend le journal. Ce qu'il y a de curieux c'est qu'il distingue le train de la malle entre tous les autres qui passent et repassent à toute heure de la journée en cet endroit. Il n'attend pas d'instructions de son maître. S'il arrive que le commis des bagages ne jette pas le journal, le chien ne quitte pas son poste, et il lui arrive souvent de passer toute la nuit au même endroit en attendant l'arrivée du train du matin qui ne manque pas d'apporter le journal. Il faut voir ses gambades et les frétillements de queue, lorsque le journal lui arrive et avec quel empressement il l'apporte à son maître.

VOS BIJOUTERIES, ARTICLES DE GOUT, DE FANTAISIE, Etc., Etc., Etc.

NOUVELLES DIVERSES.

—Son Excellence le Gouverneur ...néral et Lady Dufferin visiteront ...hiladelphie et plusieurs autres ...les américaines, dans le cours du ...is juin.

—Le contrat pour l'impression ...s débats a été accordé à MM. Hol...nd et frère, pour $3,000.

—Le plus grand des hommes.— ...homme probablement le plus ...and de la terre est un jeune hom...e de 26 ans, demeurant à Alcosere, ...pagne. Il a neuf pieds et dix pou...s de haut et se nomme Capili.

—Par suite d'un malentendu en... le supérieur de l'ordre des frères ...la Doctrine Chrétienne et Mgr. ...nnolly, de Halifax, tous les Frè...s qui enseignaient dans les écoles ...bliques vont se retirer, dit une ...pêche en date du 3 avril

—On a imprimé l'Oraison domi...cale en deux cent cinquante diffé...ntes langues à l'imprimerie poly...otte du collège de la Propagande.

—Les mormons ne comptent pas ...seul proselyte parmi les catholi...es. On dit qu'il n'y a qu'un seul ...andais qui suive la religion de ...gham young.

—Sun di, est arrivé par le stea...r *City of Havana*, un bloc d'argent ...poids de 4,200 livres, expédié par ...Bermejillo & Co., banquiers à ...exico, pour figurer à l'Exposition ...Centenaire. Le monteux lingot ...été déposé provisoirement dans ...s entrepôts publics de Laight et ...est street.

—L'horloge pour le Memorial ...ll Centennial vient d'être termi...é à Thomosto. Elle est faite de ...00 pièces dont le poids est de six ...nneaux. Les roues principales ont ...atre pieds de diamètre. Le balan...er et sa boule pèsent 1700 livres. ...a tige du balancier a une longueur ...e 14½ pieds.

—L'empereur du Brésil, Dom Pe...o II, qui est actuellement à New-...ork, est accompagné par l'impéra...ice Térèsa. La suite de Leurs Ma...stés est peu nombreuse, elle se ...mpose du vicomte Bon Retiro, ...ambellan de l'empereur ; de l'a...iral Lamare, chambellan de l'im...ratrice ; de M. Macedo et d'une ...ne dame d'honneur.

—Voici un état comparatif des ba...aux qui ont appareillé pour la pê...e du loup marin en 1875 et 1876 ...ns les ports de St Jean, Havre de-...râce, Carboner, et Bay Roberts.

	Nev.	Ton.	Hommes
...875	56	9396	5546
...876	49	8631	5092
...en 1876	7	765	454

...La flotte a mis à la voile à la da...ginaire, mais le vent était con...ire, et aux dernières nouvelles ...nombre de navires étaient enco...en vue.

...La perspective de la pêche est dé...rgeante. Plusieurs des voiliers ...été broyés par les glaces et cou...à fond.

—

...Les revenus de Terreneuve pour ...née 1876, sont estimés à $830,000, ...es dépenses $896,000, ce qui laisse ...découvert de $66 000.

M. L. O David a été nommé traducteur-en chef des Votes et Procédés de la Chambre des Communes. Il remplace M. W. Fanning, ancien officier de la Chambre et mis à la retraite. Nous félicitons M David de son passage des bureaux d'un journal qui ne payait pas à ceux d'un journal qui paie. Sans compter qu'il n'aura à s'occuper ni de dépêches télégraphiques, ni d'annonces, ni de correspondances, ni de réclames, ni de polémiques, pas même de feuilleton. Son ambition devra se borner, si nous ne nous trompons pas, à conquérir le titre rare de rendre dans un français décent la prose anglo saxonne de M. Alf. Patrick, revue, diminuée ou augmentée par M. Bourinot.

M. Fanning était un employé fidèle, très capable, et ayant su s'acquérir l'estime de ses supérieurs et l'amitie de ses collègues.

LA LISTE CIVILE DE GARIBALDI.

(*De l'Univers.*)

Les héros des bouffons, le plaisant moraliste qui fait si volontiers, en paroles l'apologie de la frugalité et qui en réalité tranche du grand seigneur, et presque du monarque dans une délicieuse villa aux portes de Rome, Garibaldi, en un mot, voudrait reprendre son rôle de Cincinnatus et faire accroire qu'il dédaigne de toucher la rente ou liste civile à lui allouée par le Gouvernement Cette liste civile est constituée en raison d'un capital de 2 millions produisant une rente annuelle de 100 000 fr. Lorsque la rente lui fut votée par le Parlement, notre *héros* fier encore du titre d'*incorruptible*, de *désintéressé*, dont le gratifiait la démagogie, refusa de l'accepter et déclara à son de trompe, que jamais il ne consentirait à vivre aux depens du peuple. C'était de belles paroles que les faits devaient contredire.

Sous prétexte de fournir à Garibaldi de quoi étudier et préparer les projets sur les travaux du Tibre, le Gouvernement trouva bientôt moyen de lui faire accepter la rente si fièrement refusée en première instance. Mais le héros se flattait de pouvoir en jouir en secret et tout en maintenant devant le public ses primitives déclarations De là ses fureurs lorsqu'il a vu le secret violé et répété par les journaux De là ses récentes déclarations formulées dans une comique épitre où il soutient que jamais il n'a reçu un sou du Gouvernement.

Mais les organes quirinalistes, bien informés sur ce point, ne manquent pas de lui répondre et de prouver par des faits indéniables qu'il a bel et bien touché le montant de l'allocation gouvernementale. Il est certain, disent ils, que Garibaldi a reçu les titres de cette allocation, et la preuve, c'est qu'il en a délivré les quittances à l'employé qui a pris la peine de les lui porter. Il est également certain qu'un banquier de Rome lui a ouvert un "compte courant" où sont portées toutes les sommes que demande Garibaldi, jusqu'à concurrence des 100,000 fr., et ces sommes, dont le remboursement est tout entier aux frais du Trésor, sont payées à Garibaldi ou à ses mandataires sur la simple présentation des titres de sa rente Evidemment Garibaldi ne reçoit rien du Gouvernement, mais il reçoit l'argent qui est au Gouvernement, et c'est bien aux frais du peuple qu'il est entretenu dans le luxe et l'oisiveté. La plaisanterie est de mauvais goût, et le héros bouffon atteint le comble de la bêtise et de la platitude

L'empire d'Allemagne.

Nous empruntons à la *Minerve* l'article suivant :

Lorsque l'on considère la fortune extraordinaire de la Prusse, parvenue en l'espace d'un siècle et demi au rang de puissance de premier ordre, de simple duché qu'elle était au commencement du dernier siècle, on ne peut s'empêcher de reconnaitre la vérité d'un fait dont l'affirmation semble paradoxale de prime abord ; c'est que la Prusse doit en grande partie à la France cet agrandissement merveilleux, qui l'a fait surnommer le *chancre* de l'Europe. A la fin du règne de Louis XIV, le duché de Prusse ne formait qu'une partie peu importante de l'ancien empire d'Allemagne. Au commencement du règne de Louis XV, qui monta sur le trône en 1715, l'Empereur d'Allemagne consentit à conférer le titre de roi vassal à Frédéric Ier de Hohenzollern, duc de Prusse C'est l'origine de la monarchie prussienne, qui ne fit que grandir depuis lors, à la faveur de la jalousie séculaire de la France contre la maison d'Autriche. La politique d'abaissement de la maison d'Autriche, qui devait au bout de deux siècles conduire à l'avénement de la maison de Hohenzollern, fut commencée par Richelieu. En 1713, cette maison, par la mort du roi Charles II, perdit l'Espagne, qui passa à la maison de Bourbon. C'était un premier démembrement de l'empire de Charles Quint Napoleon fit faire à la politique de Richelieu un nouveau pas, en détruisant l'empire d'Allemagne, et en refoulant la maison d'Autriche au seul empire de ce nom. L'Empire d'Allemagne divisé en deux parties, la Confédération Germanique et l'Empire d'Autriche Napoléon Ier constitua en royaume les duchés de Bavière, de Saxe, Wurtemberg, etc., pour former une espèce de Confédération, indépendante de l'Autriche. La Prusse continua de grandir, et, à la faveur des bévues du second Napoléon, elle est arrivée en 1870 à la tête de la confédération germanique ; et le roi Guillaume, cinquième successeur de Frèdéric Ier, a pu se faire couronner Empereur d'allemagne à Versailles, dans la ville de Richelieu et de Louis XIV. C'est ainsi qu'en deux siècles, la maison de Hohenzollern a été substituée à la maison d'Autriche. Il est douteux que la France, dont cette substitution est l'ouvrage, puisse se dire en contemplant son œuvre, qu'elle a gagné à l'échange.

Tel que constitué, cependant, le nouvel empire d'Allemagne, passé des descendants de Charles-Quint à ceux de Frédéric II, ne parait pas fonctionner d'une manière parfaite. Il y a désaccord entre les élements qui le composent, et qui lui ont été agrégés de force pour la plupart. La Bavière, la Saxe, le Wurtemberg, si ardents et si unis à la Prusse lors qu'il s'agissait de combattre et de piller la France, se révoltent maintenant contre les exigences du maitre qu'ils se sont donné La Prusse empiète chaque jour sur leurs droits comme membres de l'*union* impériale et tend à faire des anciens royaumes de la confédération un tout homogène. C'est l'absorption absolue qui menace les petits Etats, créés pour l'indépendance par Napoléon Ier. Ceux ci resistent de leur mieux. Mais le gouffre les attire malgré eux et ils finiront par en atteindre le fond. Pour le moment, la mesure principale qui preoccupe l'Allemagne, c'est celle des chemins de fer. M. de Bismark a résolu de forcer les Etats à céder toutes leurs voies ferrées à l'empire, pour permettre à celui-ci d'organiser un système complet de stratégie militaire. Les Etats refusent, pour la raison que c'est là une mesure centralisatrice, qui tend à diminuer l'indépendance des petits royaumes et à centraliser tout le pouvoir à Berlin Mais, malheureusement pour eux, les petits royaumes napoléoniens, anciens électorats de l'ancien empire d'Allemagne, sont en minorité au Reichstag allemand, et la mesure bismarkienne leur sera imposée de force. M. de Bismark veut transformer l'Allemagne en un camp armé, pour, après, se jeter sur l'Autriche et lui arracher ses provinces allemandes, en la reculant encore plus loin que ne l'a fait Napoleon Ier, c'est-à-dire à la Hongrie, ce qui signifie l'anéantissement, et en mettant ainsi la dernière main à l'œuvre commencée par Richelieu et continuée par Louis XIV, Louis XV et Napoleon Ier.

Inauguration de la chapelle du pelerinage du Sacre-Coeur, a Montmartre.

Dimanche, 5 mars, à neuf heures précises, malgré l'heure matinale et la boue, cinq à six cents personnes se pressaient dans la chapelle provisoire élevée sur l'emplacement de la future basilique dédiée au Sacré Cœur, au sommet des buttes de Montmartre, Paris.

Après les cérémonies de la bénédiction de la chapelle, S. E. le cardinal Guibert a célébré la messe. Il n'y avait pas d'autre prélat, dans le chœur, que l'évêque coadjuteur, Mgr. Richard ; au pied de l'autel, les vicaires généraux du diocèse et quelques chanoines

Dans l'assistance, aux premiers rangs, les généraux de Geslin et de Biré, en costume civil ; le comte A. de Mun, revenu tout exprès du Morbihan pour assister à la cérémonie ; un certain nombre d'officiers en tenue et quantité d'hommes à la boutonnière ornée du ruban rouge ou de la rosette. Des dames du noble faubourg, venues en toilette de carême ; des représentants de la colonie espagnole à Paris, aisément reconnaissables ; quelques abbés et religieux, voilà à peu près la composition de l'assistance.

A neuf heures moins un quart, S Em. le cardinal Guibert est arrivé en compagnie de son coadjuteur, Mgr. Richard. On n'a pénétré qu'avec difficulte dans la chapelle.

Après les prières prescrites par l'Eglise pour la bénédiction d'une chapelle, le cortège parcourt processionnellement le nouveau sanctuaire. Le cardinal célèbre la messe pendant que l'orgue accompagne le chant du Sacre Cœur, répété par l'assistance. La messe dite, Mgr. Guibert monte en chaire, et, dans une courte allocution, se félicite de voir un "petit commencement" de la grande entreprise de la basilique du Vœu national, qu'il ne verra pas menée à bonne fin, vu son grand âge, mais que son coadjuteur, plus heureux pourra consacrer

Le cardinal dit ensuite que la religion catholique s'accommode de toutes les formes de gouvernement ; que toutes ont besoin de ses prières, et que la République surtout, plus que tout autre régime, doit avoir des vertus et des qualités rares, en raison de l'appellation de frères que les citoyens se donnent les uns aux autres. Mgr. Guibert affirme, en outre, que la République ne durera pas si elle continue à être impie

A onze heures un quart la cérémonie était terminée, et la foule s'écoulait lentement.

La chapelle provisoire du Sacré-Cœur, qui est élevée à quelques pas de l'emplacement où furent massacrés les otages de la Commune, va être l'objet d'un pélerinage suivi. Chaque jour, des messes et des prières y seront dites.

La simplicité la plus grande la caractérise à l'intérieur et à l'extérieur.

Le général baron de Charette et un officier français en tenue ont communié.

Mme Dufaure a, ainsi qu'un certain nombre de grandes dames, reçu la communion des mains du cardinal archevèque.

Nous avons remarqué, parmi les assistants : MM. Kolb - Bernard, Théry, Pajot, sénateurs ; des Rotours, député du Nord ; de Francqueville, Rodolphe Dareste, capitaine Voyer de Gontaut-Biron, officier d'ordonnance du maréchal de Mac-Mahon ; Riant, Hamel, Beluze, de Germing, etc.

AVIS.

LES personnes en comptes avec le Gouvernement Provincial sont par le présent notifiées qu'à partir de cette date, on exigera ces comptes en double avec l'indication du service ou Département pour lequel l'ordre a été donné.

Les pièces justifiant de l'exécution de l'ouvrage ou de la livraison des effets, de même que la réquisition ou l'ordre devront accompagner les comptes.

Les personnes en compte courant avec le Gouvernement devront rendre leurs comptes tous les mois.

ALEXANDER BEGG,
Auditeur.

Bureau de l'Auditeur,
Hôtel du Gouvernement,
1er Mai, 1876. j-n-o L58

WINNIPEG, 28 AVRIL, 1876.

AVIS.

EST par le présent donné que des poursuites très-rigoureuses seront dirigées contre toute personne qui déposera sur aucun Grand Chemin Public de la Province, du fumier, des carcasses d'animaux, ou autres débris quelconques.

Par ordre,
V. J BEAUPRÉ,
Surintendant des Trav.-Publics.

Département des Travaux-Publics, de la Province de Manitoba. L. 54 f2

AVIS

LE MAGNIFIQUE CHEVAL

"Jeune Canadien,"

Importé ici l'été dernier, a remporté le 1er prix à la dernière Exposition du Comté de Selkirk.

C'est le plus joli cheval qui soit venu à Manitoba et le Nord-Ouest.

Tous ceux qui désirent améliorer la race de leurs chevaux feraient bien d'en profiter durant la saison qui va commencer.

Pour les conditions et autres informations s'adresser au propriétaire, à St. Boniface, près de la Traverse.

OCT. ALLARD,
Propriétaire.

St. Boniface, 9 Mars, 1876. L77

LE METIS.

Journal Hebdomadaire, publié à St. Boniface, province de Manitoba.

Rédigé par un Comité de COLLABORATEURS.

Gérant et Administrateur, J. C. S. ROYAL

Prix de l'abonnement $2.50 par an d'avance.

MAUVAISE RELIURE

GEO. WOODS & CO.'S PARLOR ORGANS.

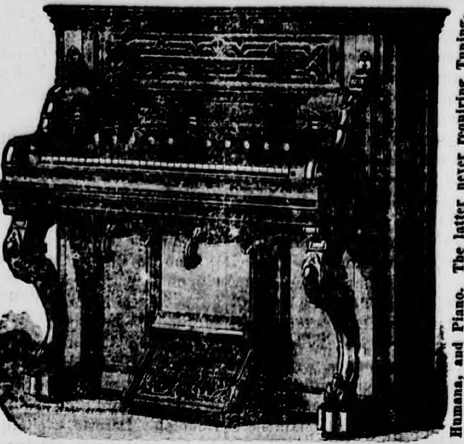

Excel in Quality of Tone, Thorough Workmanship, Elegant Designs and Finish, and Wonderful Variety of their Combination Solo Stops, Eoline, Vox Humana, and Piano. The latter never requiring Tuning, and giving the Organ the Brilliancy and Promptness of the Piano.

These remarkable instruments possess capacities for musical effects and expression never before attained. Adapted for Amateur and Professional, and an ornament in any parlor. ☞ Beautiful New Styles now ready.

GEO. WOODS & CO., Cambridgeport, Mass.

WAREROOMS: 608 Washington St., Boston; 170 State St., Chicago; 16 Ludgate Hill, London.

THE VOX HUMANA—A leading Musical Journal of selected music and valuable reading matter. By mail for $1 per year, or ten cents a number. Each number contains from $1 to $2 worth of the finest selected music. GEO. WOODS & CO., Publishers, Cambridgeport, Mass.

PROVENCHER.

POUR LE COMTÉ JUDICIAIRE DE PROVENCHER.

Pierre Delorme, et Cyrille Marchand, de St. Norbert, Ecuyers

J Bte Desanlels, Joseph Nolin, et Augustin Nolin, de Ste. Anne, Ecuyers.

André Beauchemin, Amable Gaudry, sr. et Salomon Hamelin de St. Vital, Ecuyers.

Amable Gaudry, jr. Jacques Touron, et J. C. Wilde de Ste. Agathe, Ecuyers.

W. N. Farbank's, d'Emerson, Ecuyer.

MARQUETTE OUEST.

POUR LE COMTÉ JUDICIAIRE DE MARQUETTE OUEST.

Peter Garrioch, Holmes Mair, et Hugh Grant, de White Mud, Ecuyers

Charles Hay, Andrew Spence, Thomas Dalzell et James Winster de High Bluff, Ecuyers.

Walter Lynch, et John Garrioch de Portage la Prairie Ecuyers.

John A. Davidson et William Ferguson, de Palestine, Ecuyers.

Thomas Collins de Woodside, Ecuyer.

G. M Yeomans, de Burnside, Ecuyer.

John Smith, de Camp Creek, Ecuyer.

David Spence, John Wilton, Matthew Cook et Albert C. Harvey, de Poplar Point, Ecuyers.

Joseph Hamilton, de Pine Creek Ecuyer.

Matthew Whaley, de Woodside, Ecuyer.

MARQUETTE EST.

POUR LE COMTÉ JUDICIAIRE DE MARQUETTE EST.

Louison LaRonde, du Lac Manitoba Ecuyer.

Alphonse Thibert et George Fisher, de St. François Xavier Ouest Ecuyers.

Pierre Lavallée et Robert Morgan de St. François Xavier Est, Ecuyers.

Louis Boucher, de la Baie St. Paul, Ecuyer.

William Turton, d'Osswo, Ecuyer.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

ALEXANDER MORRIS.

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommés et appelée à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le neuvième jour du mois de mars prochain et à chacun de vous,

SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le neuvième jour du mois de mars prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents.

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de notre Province de Manitoba, par ces présentes de vous convoquer et vous enjoindre, et chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Assemblée Législative de notre Province, en notre Ville de Winnipeg, mardi, le deuxième jour du du mois de mai, prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province, et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TEMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'HONORABLE ALEXANDER MORRIS, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, ce vingt-sixième jour de Février, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-seize, et de Notre Règne la Trente neuvième.

Par ordre,

JOHN NORQUAY,
Secrétaire Provincial.

ERRATUM.

Au lieu de "Pour le Comté de Provencher, J F Newcomb, d'Emerson," lisez "pour la Province de Manitoba, Geo. F. Newcomb, Ecuyer, Inspecteur des Forêts pour la Couronne, Winnipeg.

VENTE PAR LE SHERIF.

ANDREW G. B. BANNATYNE,
Demandeur.

vs.

ALEXANDER MCDOUGALL BROWN,
Defendeur.

Par et en vertu d'un Bref de Fieri Facias, émane par la Cour du Banc de la Reine à la poursuite de Andrew G. B. Bannatyne et à moi adressé contre les terres et tenéments de Alexander McDougall Brown, j'ai saisi et pris en execution tous les droits, titres et intérêts du défendeur sus mentionne, sur le lot suivant, savoir :

Tout ce certain morçeau et lopin de terre et premisses sis et situés en la Cité de Winnipeg dans la Province de Manitoba et décrit comme suit à savoir : vingt-quatre pieds de terre, situés en arrière ou a la ligne ouest de François Gingras, et auparavant les lots de Alexander McDougall Brown, maintenant les lots de Chas. W Radiger, dans la dite Cité, à l'ouest de la rue Principale, et la limite ouest du lot de Andrew Strang, s'étendant de la en arrière jusqu'au lit ou cours du ruisseau de Sinclair, de la largeur de vingt-quatre pieds que je mettrai en vente à mon bureau, samedi, le vingt-deuxième jour de juillet, A.D. 1876, à 11 heures, A.M.

COLIN INKSTER,
Shérif.

J. C CONSTANTINE,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
18 Avril, 1876.

VENTE PAR LE SHÉRIF.

FREDERICK C. MERCER & JOHN VILLIERS,
Demandeurs.

vs.

WILLIAM DEASE, (junior.)
Défendeur.

Par et en vertu d'un Bref de Fieri Facias, émané en la Cour du Banc de la Reine à la poursuite de Frederick C. Mercer et John Villiers contre les terres et tenements de William Dease, junior, et à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution tous les droits, titres et intérêts du défendeur sus mentionné, sur le lot de terre suivant, savoir :

Le Lot No 45, (arpentage du gouvernement), dans la paroisse de St. Norbert, dans le comté de Provencher et province de Manitoba, sis et situé ou côté ouest de la Rivière Rouge, de dix chaînes de front ou de largeur, sur une profondeur de cent cinquante six chaînes et soixante mailles, contenant par arpentage cent cinquante six acres, plus ou moins, et borné au nord par le lot du nommé André Carrier, au sud par le lot du nommé Louis Lacerte, junior, à l'Est par la Rivière Rouge, et à l'ouest par les terres du gouvernement, que j'offrirai en vente au Bureau du Régistrateur à St. Norbert susdit, Mardi, le vingt-cinquième jour de Juillet, A.D. 1876, à midi

COLIN INKSTER,
Shérif.

J. C. CONSTANTIME,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
19 Avril, 1876.

A ALEXANDER MCPHERSON, de la Cité de Winnipeg, Province de Manitoba.

Soyez averti que le Maire et le Conseil de la Cité de Winnipeg présenteront par leur avocat le quinzième jour de Juin prochain, A.D. 1876, à onze heures de l'avant midi, au Palais de Justice, dans la Cité de Winnipeg, à un des Juges de la Cour du Banc de la Reine de Manitoba, siegeant en Chambre, une petition demandant au dit Juge de choisir et nommer trois personnes compétentes et désinteressées pour agir comme Commissaires pour fixer et déterminer le prix et compensation qui devront être alloués et payés à vous Alexander McPherson, pour la propriété suivante, requise par la dite Corporation aux fins d'ouvrir une rue savoir : Tout ce lot ou morçeau de terres et prémisses, situés dans la dite Cite de Winnipeg, et étant une portion du lot No. 6, (A.P.), étant l'arpentage par M. McFadden de la propriété de Bannatyne, borne comme suit, c'est à dire : commençant à l'angle nord est du dit lot 6, de là suivant le côté ouest de la rue Principale, à 8 degré 40 minutes Est, cinquante trois mailles et demie, jusqu'au coin d'une maison à charpente, occupée comme magasin, de là sud 89 degrés 25 minutes ouest, une chaine plus ou moins jusqu'à la propriété de Onésime Monchamp, de là nord le long de la ligne entre les propriétés de Alexander McPherson et Onésime Monchamp, jusqu'au nord du lot 6, de la dite ligne nord du lot 6, courant sud 89 degrés 15 minutes Est, une chaine de la place du depart, contenant par mesurage quatre centièmes et demi d'un âcre plus ou moins.

Daté ce onzième jour d'avril A.D. 1876.

D. M. WALKER,
Sollicitcur de la Cité.

ACTE DE FAILLITE DE 1865.

CANADA.
PROVINCE DE MANITOBA.
COMTÉ DE SELKIRK.

DANS LA COUR DU BANC DE LA REINE.

Dans l'affaire de J. M. Ross & Cie., Faillis.

Les soussignés ont déposé au greffe de cette Cour un acte de composition et décharge fait par leurs créanciers, et le 22ième jour de Mai prochain, ils feront application au Juge de la dite Cour pour confirmation de la décharge ainsi effectuée.

J. M. ROSS & Cie.,
par W. B. THIBAUDEAU,
leur Procureur *ad Litem.*

Winnipeg, 21 Avril, 1876.

AVIS.

Avis est par le présent donné que la société ci devant existant entre nous, les soussignés, comme fondeurs, dans la Cité de Winnipeg, a ce jour été dissoute par consentement mutuel Toutes dettes dues à la dite société seront payables à John McKechnie et D. H. McMillan de Winnipeg, susdit et toutes réclamations contre la dite société devront être présentées au dit John McKechnie et D. H. McMillan, par qui elles devront être réglées.

Daté à Winnipeg, ce 21ième jour d'avril, A.D. 1876.

JOHN McKECHNIE,
ROBERT MULVEY,
D. H. McMILLAN,

Témoin :

GEOFF. H. WALKER.

SOCIETE Permanente de Construction DE MANITOBA.

LES Actionnaires sont avertis que le premier versement sur leurs parts doit être fait le ou avant le 25 AVRIL entre les mains du Tresorier à la Banque d'Ontario.

C. U. LINDSAY,
Secretaire.

Winnipeg, 11 Avril, 1876. L.86 2f

Societe Permanente de Construction de Manitoba

(Incorporée le 31 Janvier 1876, conformément à la 38 Vict. Cap. 21, des Statuts de Manitoba.)

Directeurs Provisoires.

Hon. R. A. Davis, Président.
W. N. Kennedy, Maire de Winnipeg, Vice
Hon. Joseph Royal,
Hon. A. G. B. Bannatyne,
Hon. James McKay,
Hon. M. Girard,
Hon. John H. McTavish,
D. McArthur, Ecr.
O. Monchamp, Ecr.
Colin Inkster, Shérif.
J. H. Ashdown, Ecr.
Trésorier Geo. Brown, Ecr., Direc. de la Banque d'Ontario.
Procureurs l'Hon. Jos. Dubuc et D. W. Walker, Ecr.
Evaluateur, Alex M. Brown, Ecr.
C. U. Lindsay, Secrétaire Tresorier.

On trouvera le livre de Souscription entre les mains du Secrétaire à partir de jeudi, 17 courant.

Winnipeg 15 Février 1876. j.n.o.L85

La plus grande Merveille DES Temps Modernes

HOLLOWAY'S PILLS & OINTMENT

Les pilules purifient le sang, corrigent tous les désordres du foie, de l'estomac, des rognons et des intestins, et sont d'une grande efficacité dans tous les cas d'indisposition auxquelles sont sujettes les personnes du sexe.

Le Liniment est le seul remède sûr pour maux de jambes, vieilles blessures, et ulcères de n'importe quelle durée. Il est sans égal pour bronchite, diphtérie, rhumes, refroidissements, goutte, rhumatisme et toutes les maladies de peau.

BEWARE OF VILE AND ABOMINABLE COUNTERFEITS

Je crois de mon devoir de déclarer que mes Pilules et mon Liniment ne sont ni fabriquées, ni vendus dans aucune partie des Etats-Unis.

Chaque pot et chaque boîte porte le timbre du Gouvernement Anglais, avec les mots, *Holloway's Pills and Ointment, London*, gravés dessus. Sur l'étiquette se trouve l'adresse 533, *Oxford Street, London.*

De misérables contrefaçons des Pilules et du Liniment Holloway se fabriquent et se vendent sous le nom de "*Holloway and Co.*, par J. F. Henry, Curran & Co., Droguistes, de New-York, avec la prétendue marque de Commerce comme suit :

Au Canada, les principaux marchands en ces contrefaçons sont

LYMAN, CLARE & CO.,
NORTHRUP & LYMAN, et
LYMAN BROTHERS & CO.,

qui les achètent à bas prix de J. F Henry, Curran & Co., de New-York, et les revendent en suite aux Détaillants peu scrupuleux qui les fournissent au public comme les Pilules et le Liniment veritables, fabriqués seulement au No. 533, Oxford Street, London, et qui se trouvent dans les maisons suivantes, savoir :

EVANS, MERCER & CIE., Montréal.
AVERY, BROWN & CIE., Halifax, N. E.
T. B. BARKER ET FILS, St. Jean, N. B.
ELLIOT ET CIE., Toronto.

qui les importent directement de

THOMAS HOLLOWAY.

533 Oxford Street, W. C.
London, 1er Janvier, 1876. 1-a-a L99

ABONNEZ-VOUS AU JOURNAL "LE METIS."

Le seul Organe Francais publie dans le Nord-Ouest.

Le prix de l'Abonnement est de $2 50 par Annee,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adresser a J. C. S. ROYAL, Gerant.

VOS BIJOUTERIES, ARTICLES DE GOUT, DE FANTAISIE, Etc., Etc., Etc.